

Nouvelles sahraouies

N° 198 | avril 2026

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



Photo SP

50 ans de la RASD Le peuple sahraoui résiste !

S O M M A I R E

Edito 2

Brèves 3-4

Dakhla :
pluies dévastatrices 5-6

Un prix pour Emhamed Hali 7

Berthier Perregaux 8-9-10

Analyse d'Ahmeda
Abdi M'barek 10-11-12-13

Ali Saidah, chanteur Sahraoui
à Genève 14



Photo SP

COMITE SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

Maison des associations

Rue des Savoises 15 – Boîte 58, 1205 Genève

Email : contact@comitesuisse-sahraouis.org

CCP 12 - 6818 -7

50^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA REPUBLIQUE ARABE SAHARAUIE DÉMOCRATIQUE ET DU COMITÉ SUISSE

Aujourd'hui, 27 février 2026, cela fait 50 ans que la République arabe sahraouie démocratique a été fondée après l'occupation illégale et militaire du Royaume du Maroc.

50 ans d'attente dans le désert algérien

50 ans d'exil forcé

50 ans de division d'un peuple par un mur construit par le Royaume du Maroc, un mur encore aujourd'hui gardé par des soldats marocains et entouré de millions de mines

50 ans de résolutions des Nations Unies qui reconnaissent le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui

50 ans de présence de la MINURSO, mission constituée pour organiser le référendum pour l'autodétermination du Peuple Sahraoui, référendum qui n'a jamais eu lieu

50 ans de violations des droits humains dans le territoire occupé du Sahara Occidental

50 ans de pillage par le Royaume du Maroc des ressources naturelles appartenant au Peuple Sahraoui

50 ans qu'une partie de la population sahraouie est obligée de vivre dans des camps de réfugiés en Algérie, où les conditions de vie sont de plus en plus précaires, en raison de la persistance de la situation et à cause du désengagement des USA dans l'aide humanitaire

Aujourd'hui, où les institutions telles que l'ONU, la Cour pénale Internationale (CPI), la Cour européenne de justice (CEJ) font l'objet d'attaques, visant à saper leur légitimité et leur capacité à faire respecter le droit international et les droits fondamentaux, par le biais de menaces et d'actes de sabotage

Aujourd'hui, où les juges et les experts des Nations Unies font l'objet de sanctions de la part de certains états qui se disent démocratiques,

Aujourd'hui où il règne la loi du plus fort et du plus riche, le «rouleau compresseur» des Etats-Unis (pour emprunter ce terme de Mediapart) s'arroge le droit d'imposer des négociations bilatérales, bien que le cas du Sahara Occidental soit un cas de décolonisation et que le droit à l'autodétermination représente le cœur/le point central pour la résolution du conflit,

Notre Comité Suisse réaffirme que

- l'autodétermination du Peuple sahraoui est un acte de foi et que, par conséquent, le Peuple sahraoui doit pouvoir décider librement de son destin ;
- il continuera à dénoncer toutes les violations des droits humains perpétrées contre la population sahraouie ;
- il ne cessera d'intervenir auprès du gouvernement suisse afin

que la défense des droits humains, priorité claire et centrale de la politique extérieure de la Suisse - comme l'a déclaré M. Cassis il y a quelques jours devant le Conseil des Droits de l'Homme à Genève- le devienne également dans ses relations avec le Royaume du Maroc, notamment en ce qui concerne le Sahara Occidental.

Genève, 27 février 2026

Lucia Tramèr

Tout au long de cette année de commémoration, nous organisons des événements en Suisse. Certains ont déjà eu lieu: **27 Février à Genève:** réception annuelle du Front Polisario et du Comité avec l'animation d'un chanteur sahraoui (voir p. 14)

6 mars à Lausanne (Pôle Sud): exposition de photos de Gilles Boss, présentation du film Insumisas; **11 mars à Yverdon:** repas solidaire, présentation du conflit et du travail de l'Ader'S, film Insumisas.

D'autres événements suivront, notamment à Genève, en Suisse alémanique, organisés par le Suks et au Tessin où notre co-présidente, Lucia Tramer, est en discussion avec le Festival de films des droits humains de Lugano pour assurer, comme depuis 2019, un espace dédié au Peuple sahraoui.

BRÈVES

27 février : Comme chaque année, le Front Polisario et notre Comité ont organisé une réception à la date anniversaire de la naissance de la RASD. Pour ce 50e, nous avons eu la participation du chanteur Ali Saidah qui a animé la soirée (voir p. 14)

5 mars 2026 : Rencontre à Berne de Nadjat Handi, représentante du Front Polisario à Genève avec le groupe parlementaire Suisse-Sahara occidental Lucia Tramèr (co-présidente du Comité Suisse), Elisabeth Bäschlin et Manuel Flury Wahlen (SUKS) ont organisé et assisté à la rencontre.

La réunion avait pour but de permettre à Nadjat Handi d'avoir un premier contact avec les parlementaires du Parlement fédéral à Berne et de clarifier les questions d'organisation concernant la prochaine visite d'une délégation du Parlement sahraoui en Suisse.

Dans ses explications sur le processus politique actuel concernant le Sahara occidental depuis l'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le 31 octobre 2025, Mme Handi a souligné que la résolution considère l'autonomie du Sahara occidental proposée par le Maroc comme la solution privilégiée, mais pas la seule. Cependant, il est également évident que la résolution est lue différemment par les différentes parties. Avant la réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU, le FP a clai-

rement indiqué que la question d'une autonomie pourrait faire partie du référendum sur l'autodétermination. Les récentes réunions entre les délégations du FP, du Royaume du Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie ne sont pas des négociations, mais des discussions sur les positions des différentes parties. Les pourparlers sont « top secret », aucun progrès n'a été enregistré jusqu'à présent et le Maroc comme le Front Polisario restent sur leurs positions connues.

Le droit à l'autodétermination, a souligné Mme Handi, appartient au peuple sahraoui, il existe un accord entre le Front Polisario et le Peuple Sahraoui : toute solution d'autonomie nécessite l'approbation du peuple dans le cadre de son droit à l'autodétermination.

Quant à la visite de la délégation parlementaire sahraouie en Suisse, nous prévoyons des rencontres officielles avec des représentants parlementaires suisses des trois régions linguistiques. Si vous êtes intéressé.es à les rencontrer contactez-nous à la l'adresse : contact@comite-suisse-sahraouis.ch

11 mars 2026 : rencontre avec DFAE Aide Humanitaire (section Afrique du Nord) à Berne. Notre Comité était représenté par Lucia Tramèr, le Comité Suisse allemand (SUKS) par Elisabeth Bäschlin et Manuel Flury Wahlen; le département des

Affaires étrangères était présent avec Léo Näscher, responsable de la Section, Yvan Pasteur, responsable du programme Afrique du Nord et Stéphane Tomagian, responsable MENA. M. Pasteur nous a expliqué que les pays prioritaires de la DDC en Afrique du Nord sont la Tunisie, l'Égypte, le Soudan du Sud, le Soudan du Nord, la République centrafricaine et la Somalie.

L'Algérie – l'aide aux réfugiés sahraouis à Tindouf fait partie de l'assistance à l'Algérie – appartient aux « pays secondaires » comme l'Érythrée, le Maroc et la Libye.

Pour les « pays secondaires », il existe un « fonds flexible ». L'assistance à l'Algérie et aux réfugiés sahraouis est assurée par le personnel de l'ambassade à Tunis. Trois des cinq projets avec l'Algérie concernent les réfugiés sahraouis : soutien multilatéral au Programme alimentaire mondial (PAM) à hauteur de 1,5 million de francs suisses en 2026 et 2027, contributions financées par le « fonds flexible » à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de 0,75 million chacun (2026 et 2027) pour la « protection » et pour la formation professionnelle.

Ce soutien fait partie du « Plan de réponse pour les réfugiés sahraouis 2026-2027 » de l'ONU et de ses partenaires humanitaires. Cette aide aux réfugiés sahraouis se fait notamment à la demande de l'Algérie.

61^e session du CONSEIL des DROITS HUMAINS

La délégation du Sahara Occidental, qui était présente à cette session ouverte le 23 février, était composée par Mme Fatimatou Ezzannan et M. Ahmadna Abdi (diaspora sahraouie), par Mme El Ghalia Djimi, M. Hassanna Abba, M. Mhamed Hali et M. Sahel Mailid (chargé de la couverture médiatique et des activités de la délégation Sahraouie).

Le Groupe de travail sur les droits humains dans les territoires occupés, piloté depuis quelques années par Fatima Moulay, a organisé, en collaboration avec le Geneva Support Group for Western Sahara (un groupe d'Etats qui soutiennent la République Arabe Démocratique Sahraoui), un événement parallèle de haut niveau au Palais des Nations. Le thème était la surveillance des droits humains dans les zones de conflits – la responsabilité de la communauté internationale. Parmi les intervenants M. Oubi Bouchraya, ancien représentant du front Polisario en Suisse.

Ensemble avec la Mission permanente de l'Afrique du Sud aux Nations Unies, le ISHR (le service international des droits de l'Homme) et ISMUN ont organisé un événement intitulé: Les voix d'une génération: Les jeunes sous l'occupation prolongée; deux défenseurs sahraouis des

droits humains sont intervenus, en témoignant de leur lutte quotidienne pour résister à la répression marocaine.

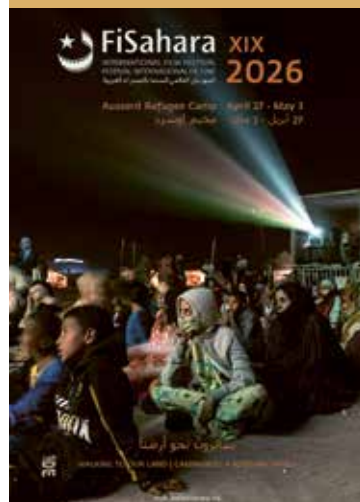
Les activités au Conseil se distinguent entre les activités de participation aux séances du Conseil pour simplement écouter les débats ou faire une déclaration orale, la participation aux événements parallèles organisés par les états ou le ONG ayant le statut ECOSOC, et le lobbying auprès des représentants des Etats présents à Genève et les agences des Nations Unies.

Mme El Gahlia, que le Comité soutient financièrement lors de sa présence au Conseil, a participé à une rencontre avec le SIHR, à une rencontre avec le représentant du CITEM (Centre for international Trade exposition and mission) ainsi qu'à une rencontre de consultation entre le Rapporteur Spécial sur l'Habitat et les pays, les ONG Internationales et la société civile. Elle a également participé, comme panéliste, au panel organisé par The international Council for Supporting Fair Trail and Human Rigths sous le titre: Les Violations des droits de l'Homme au Moyen Orient sous le nouvel ordre mondial. Enfin, elle a pu rencontrer l'équipe du Rapporteur Spécial sur l'Habitat pour déposer une plainte personnelle contre le Royaume du Maroc qui lui interdit de béné-

Le Sahara Marathon, en solidarité avec le Peuple sahraoui, s'est déroulé du 5 au 11 avril. Les inscriptions pour 2027 seront bientôt ouvertes !

www.saharamarathon.org

FISAHARA 2026
festival du film,
aura lieu du 27 avril
au 3 mai



ficier de l'accès à l'électricité et de continuer la construction de sa maison. Pour terminer, elle a participé au dialogue interactif entre le groupe de travail sur la détention arbitraire en sa 105^e session au Palais des Nation et les défenseurs des droits de l'homme venant de différents pays du monde.

Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Lucia Tramèr, Omeima Abdeslham, Christiane Perregaux, Gilles Boss

Mise en pages : Thierry Solignac, impression Baillod Imprimeurs S.A Bevaix

LE CAMP DE RÉFUGIÉS DE DAKHLA à nouveau frappé par des inondations violentes, mars 2026



Photo SP

Omeima Abdeslham

En février 2026, j'ai rendu visite à ma famille à Dakhla. Ce que j'y ai vu m'a profondément marquée. Deux ans après les fortes pluies de 2024, les dégâts sont toujours visibles. Des maisons en briques d'argile restent fissurées, certaines se sont effondrées et bien

des familles vivent encore dans des habitations fragiles, réparées de manière provisoire avec les moyens du bord.

Le 26 mars dernier, Dakhla a de nouveau été frappé par de fortes intempéries qui ont causé beaucoup de dégâts matériels.

À Dakhla, le vent soulève le sable qui s'infiltre partout. L'eau des pluies passées a laissé des traces sur les murs, mais aussi dans les vies. Des écoles et des centres communautaires ont été touchés. Certaines familles partagent encore des espaces trop petits, par manque de matériaux pour reconstruire solidement. Les ressources sont limitées et l'aide humanitaire ne suffit pas à répondre à l'ampleur des besoins. Malgré cela, la dignité et la solidarité restent fortes. Les femmes, les jeunes et les anciens s'entraident pour reconstruire, protéger les enfants et maintenir la vie quotidienne. Mais la réalité est claire : en 2026, Dakhla porte encore bien des cicatrices de 2024 ou récentes.

Au public suisse, je souhaite dire que derrière les chiffres et les rapports, il y a des visages, des familles, une attente prolongée. Ces campements, installés depuis près de cinquante ans, ne sont pas temporaires pour ceux qui y vivent. Ils sont devenus un symbole d'endurance, mais aussi d'une urgence qui ne peut plus être ignorée.

Traduction de l'appel du Croissant Rouge SAHARAUI

26 mars 2026, communiqué

Le camp de réfugiés sahraouis de Dakhla a subi de fortes pluies depuis hier après-midi et tout au long de la journée d'aujourd'hui.



Photo SP

De véritables oueds se sont déversés, inondant les fragiles habitations familiales et causant des dégâts, y compris la perte de nourriture pour environ 1500 familles.

L'unique hôpital du camp a également subi de graves dégâts et est devenu inopérant.

Grâce aux efforts de surveillance, aucun décès ni blessé n'a été enregistré parmi les réfugiés.

À cette occasion, le Croissant Rouge Sahraoui lance un appel aux organisations humanitaires et aux donateurs pour qu'ils apportent une assistance urgente aux réfugiés sahraouis.



Photo SP

L'ONG « FRONT LINE DEFENDERS » DÉCERNE SON PRIX À EMHAMED HALI



Un prix pour E.Hali.

Photo SP

«Front Line Defenders», une ONG internationale basée à Dublin depuis 2001, a attribué son Prix des défenseur-e-s des droits humains 2025 à Emhamed Hali, militant sahraoui. L'organisation protège les défenseur-e-s des droits humains à travers le monde qui sont menacé-e-s en raison de leur travail pacifique.

Depuis 2010, «Front Line Defenders» surveille attentivement la situation des défenseur-e-s

sahraoui.es, documentant des violations systématiques: intimidations, arrestations arbitraires, dispersion violente des manifestations pacifiques, surveillance et restrictions à la liberté de circulation. Le harcèlement vise les militant-e-s qui défendent l'expression pacifique, l'autodétermination et les droits fondamentaux.

Cérémonie de remise du prix
Emhamed Hali, membre de l'Association sahraouie des victimes

de graves violations des droits de l'homme (ASVDH) et secrétaire général de la Ligue pour la protection des prisonniers sahraouis (LPPS), a reçu ce prix pour son action courageuse malgré les risques personnels. Les autorités marocaines lui ont arbitrairement refusé l'accès à l'Ordre des avocats, l'empêchant d'exercer dans les territoires occupés – une mesure qu'il qualifie de harcèlement judiciaire lié à son engagement.

«Je dédie cette distinction à l'ensemble des défenseur-e-s sahraouis des droits humains qui souffrent aujourd'hui dans les prisons marocaines», a déclaré Hali, réaffirmant son engagement pour défendre les droits de son peuple et plaider pour l'autodétermination.

Parmi les autres défenseur-e-s sahraouis connus figurent les journalistes Mohamed Mayara et Ahmed Ettanji, Deich Daff, Cheikh Banga, ainsi que plusieurs militant-e-s victimes de violations pour leurs activités pacifiques.

Cette distinction intervient alors que le gouvernement irlandais maintient sa position en faveur de la décolonisation du Sahara occidental, reconnaissant le territoire comme non autonome et soutenant les résolutions de l'ONU pour le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

BERTHIER PERREGAUX

50 ans avec le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

Chères lectrices et chers lecteurs,

Vous avez sans doute remarqué que depuis bientôt deux ans, Berthier Perregaux n'est plus présent dans les activités de notre comité. Il a dû, en effet, quitter peu à peu ses activités de Président qu'il avait depuis la création de l'Association en 1976. Sa vue qui a très fortement baissé depuis 2023 l'a éloigné de la lecture et de l'écriture, de l'ordinateur et de ses très nombreuses tâches et activités. En hommage à ses années de responsabilités et d'initiatives, reprenons quelques moments et, en particulier, les débuts de ce demi-siècle que Berthier a vécus avec le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui dont il est toujours membre.

Le retour au pays

Expulsé de France en septembre 1975 pour les activités qu'il menait à la CIMADE à Marseille dans le but de « soutenir les travailleurs immigrés et leurs familles afin qu'ils obtiennent leurs papiers et une vie décente », Berthier s'installe à Genève. Sa famille viendra le rejoindre. Il est alors engagé au Centre Social Protestant où il poursuivra les mêmes objectifs qu'en France avec les différentes associations immigrées installées à Genève, développant de nombreux projets comme le Centre de contact Suisses-Immigrés.

Première rencontre avec le peuple sahraoui

Le 22 décembre 1975, Berthier reçoit un appel d'un prêtre espagnol en charge de la migration hispanique à Genève. Ce dernier veut lui présenter deux personnes : Annik Miske, femme de l'écrivain et politicien Sahraoui/Mauritanien Baba Miske et un jeune Sahraoui du Front Polisario. Les deux cherchent du soutien en Suisse car le peuple sahraoui est en danger. Les nouvelles sont très mauvaises.

En effet, le peuple sahraoui vient d'être victime de la soi-disant « Marche verte pacifique marocaine » formée, en réalité, de l'armée marocaine, soutenue par l'aviation française, qui entrent violemment au Sahara Occidental. La population sahraouie est sans défense et s'enfuit dans le désert algérien près de l'oasis de Tindouf. 50 ans plus tard, le Peuple sahraoui n'a pas encore pu exercer son droit à l'autodétermination comme l'exige le Droit international. Une partie importante de la population sahraouie se trouve toujours dans les camps de réfugiés.

Départ pour les camps de réfugiés sahraouis au Sud de l'Algérie

Devant cette situation tragique, la Ligue suisse des Droits de l'Homme, que Berthier sollicite,

prépare rapidement un départ pour l'Algérie et les premiers lieux désertiques où se sont arrêtés les réfugiés sahraouis. Ayant échappé aux exactions des armées marocaine et française, Denis Payot et Giovanni Chiccherio font partie de la délégation. Près de Tindouf, ils se trouvent, lors de leur arrivée, devant une tragédie humaine et, dès leur arrivée à Alger, ils donnent une conférence de presse qui fait du bruit. A leur retour en Suisse, Berthier crée le premier groupe solidaire pour venir en aide aux Sahraouis ; il s'appellera : Comité suisse de soutien au peuple sahraoui.

Un peu d'espoir

La Ligue des Droits de l'Homme décrit la détresse dans laquelle se trouvent les réfugiés sahraouis : les enfants n'ont qu'un minimum pour subsister et les personnes âgées souffrent de ne pas avoir de lieux pour vivre en sécurité. Comment le Front Polisario réussira-t-il à donner un peu d'espoir à son peuple victime de la barbarie du Royaume du Maroc ? A ce moment-là, à deux reprises, le Comité affrètera un avion de nourriture pour Tindouf.

Berthier part pour les camps de réfugiés sahraouis

Berthier se rend dans les camps de la région de Tindouf au début de l'été 1976 où il sera terri-

blement touché par la situation vécue par la population et surtout par les enfants. Il a en tête le travail que le Comité devra développer, dès son retour, pour soutenir cette population meurtrie.

Le 9 juin, Berthier est encore dans les camps lorsque la population sahraoui apprend la mort d'El Ouali Mustapha Sayed, le fondateur du Front Polisario et Secrétaire général. El Ouali a été tué par l'armée mauritanienne alors qu'il quittait le champ de bataille pour regagner les camps de réfugié.es. Le peuple sahraoui est extrêmement touché par la disparition de son jeune leader. Très affecté par le périple qu'il vient de faire, Berthier rentre en Suisse. Le dénuement de la population, l'arrivée des blessé.es, des femmes et des enfants au milieu d'un désert où se dressent quelques tentes et bâtiments vétustes le bouleversent. Il est cependant aussi frappé par la détermination du peuple sahraoui qui commence à s'organiser malgré les conditions terribles dans lesquelles il vit.

Berthier retournera de nombreuses fois dans les camps au cours de ses 50 ans de cheminement avec le peuple sahraoui—seul ou avec des parlementaires, des membres du comité, une caravane organisée par des amis valaisans, et tant d'autres fois alors que le Maroc continue de coloniser les territoires occupés du Sahara occidental.

Faire circuler l'information

Au retour de Berthier, en

1976, le Comité s'étoffe et ses membres sont d'avis qu'il faut qu'il en devienne le président, ce qu'il accepte. À partir de là et pendant de très nombreuses années, chaque mercredi soir, les membres de Genève et alentours vont se réunir au Centre social protestant pour suivre de très près la situation et prendre des décisions rapides pour soutenir les Sahraouis. Au niveau romand, le Comité se réunit environ 3 à 4 fois dans l'année.

Or, un objectif important du Comité est d'informer la population suisse qui ne peut pas s'appuyer sur les journaux habituels puisque le sujet est largement ignoré par la presse. Il faut compter sur quelques journaux comme Le Courrier ou des journaux d'associations, de groupes politiques et sur les informations que le Comité essaie de faire passer lors de certaines manifestations.

Nouvelles Sahraouies : le Bulletin de l'Association

50 ans et, aujourd'hui encore, la situation du Sahara occidental est trop souvent passée sous silence dans la presse et l'espace public. Il n'est pas toujours facile de briser une certaine omertà médiatique.

Revenant des camps, Berthier a convaincu le Comité qu'il fallait élargir son audience et donc développer un « journal » régulier qui puisse toucher une population plus large. Les Nouvelles Sahraouies sont donc devenues le bulletin d'information du Comité (il paraît toujours 4 x par

an). Avec une équipe fidèle, Berthier s'est occupé de sa réalisation jusqu'en 2024. Le Bulletin est à la fois un canal d'information régulier sur l'actualité sahraoui et un espace pour les questions plus politiques qui interrogent notamment les lecteurs et lectrices sur le rôle de la Suisse dans cette aventure humaine, et sur son peu d'activité en ce qui concerne les violations des droits humains que subit le peuple sahraoui. Le Comité suisse est souvent intervenu auprès de la Confédération qui participe modestement à l'aide aux réfugié.es des camps sahraouis. En revanche, les liens politico-économiques entre la Suisse et le Maroc se sont beaucoup développés ces dernières années. Nous sommes également intervenu.es à ce sujet.

Pendant près de 50 ans, Berthier a été, avec le Comité, une force d'initiatives et de réalisations qui a permis de faire connaître le Sahara occidental et le peuple sahraoui, de participer à des projets divers pour la paix, de mettre en lumière et de dénoncer le rôle du Maroc comme force d'occupation du Sahara occidental et d'affirmer que le Peuple Sahraoui a droit à son autodétermination et à son indépendance.

Cher Berthier, Pendant près de 50 ans, tu n'as jamais perdu ta force de persuasion, d'entreprise et de collaboration. Merci !

Chères lectrices
et chers lecteurs,
Aujourd'hui, j'ai une grande
envie de partager quelques
mots avec vous.

J'aimerais d'abord vous re-
mercier pour tout ce qui nous
lie autour de notre solidari-
té commune avec le peuple
sahraoui. C'est un espoir de
50 ans qui nous anime.

Cet espoir nous pousse à re-
chercher – avec les Sahraoui.
es – où et comment leurs droits
pourront enfin se concrétiser.
La période est critique – les
richesses du Sahara occiden-
tal sont trop importantes pour
que les nombreux prédateurs
actuels reconnaissent le droit
international comme la ligne
à suivre pour régler ce drame
qui fait des milliers de réfug-
iées à qui on a volé les terres
et les biens.



Berthier Perregaux.

Photo SP

Quand je songe à la rédaction
du bulletin sahraoui, à son
contenu, au partage commun
de nos espoirs et de nos in-
dignations qu'il contient, je
pense fortement à vous toutes
et tous. La chance que nous

avons est de pouvoir vous
compter parmi nos lectrices
et lecteurs, nos donatrices et
donateurs, nos amies et amis.
Les Saraoui.es spoliés.es de
leur terre et de leur liberté, de-
viennent eux aussi des amis et
des amies plus proches et plus
présents.

Avec le peuple sahraoui, nous
n'oublions pas tous les autres
peuples à la recherche de la
paix et de leurs droits. Nous
voulons continuer, avec vous,
à porter cette force qui nous
entraîne à espérer et agir pour
qu'un jour, les peuples du
monde aient la paix comme
perspective commune.

Berthier Perregaux

...qui espère vous revoir,
si le cœur vous en dit,
à Vauroux 2, 2022 Bevaix

Sahara occidental : «Le peuple sahraoui ne résiste pas pour être administré, il résiste pour décider»

Ces derniers mois, plusieurs infor-
mations ont fait état de contacts
et de pourparlers entre le Maroc
et le Front Polisario, conduits
dans un cadre fermé, sous im-
pulsion américaine et avec une
implication des Nations unies.
Ce type d'échange s'inscrit dans
ce que la pratique diplomatique
contemporaine désigne souvent
comme la «diplomatie silen-
cieuse» : une méthode qui vise à
limiter l'exposition médiatique, à
explorer discrètement les marges
de compromis, à réduire les coûts
politiques internes pour les par-

ties concernées et à tenter de
verrouiller le récit public avant
même qu'un résultat tangible
n'émerge.

Mais il faut distinguer le format
de la substance. Le Sahara occi-
dental n'est pas un simple diffé-
rend bilatéral ordinaire : c'est une
question de décolonisation non
achevée, inscrite depuis 1963 sur
la liste des territoires non auto-
nomes de l'ONU. Autrement dit,
la discussion politique n'efface
pas la structure juridique du dos-
sier. Elle ne peut pas transformer,

par simple glissement narratif,
un droit du peuple sahraoui en
variable d'ajustement diploma-
tique.

Dans ces conditions, l'enjeu de
la période actuelle n'est pas seu-
lement de savoir si des réunions
ont eu lieu. Il est de savoir quel
cadre de solution est en train
d'être installé, quels paramètres
sont présentés comme légitimes,
et si le processus en cours vise
une paix fondée sur le droit ou la
normalisation graduelle d'un fait
accompli.

1) Le cadre juridique international demeure central

Le premier point à rappeler est que le droit international n'est pas accessoire dans ce dossier ; il en constitue l'ossature. Le Sahara occidental reste, du point de vue des Nations unies, un territoire non autonome dont le processus de décolonisation n'est pas achevé. Cette qualification n'est ni symbolique ni décorative : elle signifie que le statut final du territoire ne peut être considéré comme juridiquement soldé.

Trois principes structurants doivent donc continuer à ordonner l'analyse. D'abord, le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, qui ne peut être vidé de sa substance par une formule politique préfabriquée. Ensuite, le principe de non-acquisition de territoire par la force, qui interdit de transformer l'occupation ou l'annexion en titre de souveraineté acceptable. Enfin, l'obligation de non-reconnaissance des situations créées en violation du droit international, en particulier lorsqu'il s'agit d'un territoire en attente de décolonisation.

En langage diplomatique, cela signifie qu'un arrangement imposé ou orienté vers une issue unique peut produire une baisse temporaire de tension, mais non une paix légitime. Une solution qui ne repose pas sur le consentement libre et vérifiable du peuple titulaire du droit ne ferme pas le conflit : elle le reporte.

2) Ce que change réellement la résolution 2797

La résolution 2797 du Conseil de

sécurité, adoptée le 31 octobre 2025, a prolongé le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2026 et a salué la disponibilité des États-Unis à accueillir des négociations. Sur le plan politique, ce texte a incontestablement renforcé le cadrage voulu par Washington et Rabat en donnant davantage de centralité à la proposition marocaine d'autonomie dans le langage diplomatique du moment.

Il faut cependant éviter deux contresens. Le premier consiste-

rait à présenter cette résolution comme une validation juridique définitive de la souveraineté marocaine : ce n'est pas ce qu'elle produit. Le second serait de croire que le simple durcissement du cadrage politique ferait disparaître l'autodétermination comme principe opératoire. Or, le 25 février 2026, le porte-parole du Secrétaire général a encore indiqué que les échanges récents étaient encourageants mais qu'un travail significatif restait nécessaire, notamment sur la question clé de



Ahmedna Abdi M'barek à Genève.

Photo SP

l'autodétermination du peuple sahraoui. Autrement dit, la résolution 2797 marque une inflexion politique favorable au Maroc dans la bataille du cadrage, mais elle ne clôt pas juridiquement la question. Elle accentue la pression diplomatique ; elle ne règle pas la décolonisation.

3) Les réunions de février 2026 : un processus relancé, mais non tranché

Des réunions ont été rendues publiques à Madrid au début du mois de février 2026, puis à Washington les 23 et 24 février 2026. Selon les éléments rendus publics, ces échanges ont été coprésidés dans un format ONU–États-Unis et ont réuni, outre le Maroc et le Front Polisario, l'Algérie et la Mauritanie.

Ce point est important : la réalité actuelle n'est plus celle d'un simple bruit diplomatique. Il existe bien une tentative de reconfiguration du processus. Toutefois, aucun élément public au 1^{er} avril 2026 ne permet de conclure à un accord-cadre abouti. Ce qui existe, c'est une dynamique de discussions, un agenda diplomatique réactivé et une lutte intense autour des paramètres de la future solution.

Il faut donc lire la séquence présente avec précision : la relance du canal ne signifie pas la résolution du litige ; elle signifie que la bataille s'est déplacée vers la définition des termes mêmes d'un règlement possible.

4) Les États-Unis : médiation, pression et problème d'impartialité

La posture américaine reste tra-

versée par une contradiction structurante. D'un côté, Washington cherche à se présenter comme acteur de facilitation, capable de remettre les parties autour d'une même table et d'éviter une escalade régionale. De l'autre, l'administration américaine a publiquement soutenu, dès avril 2025, que les discussions devaient se tenir sur la seule base de la proposition marocaine d'autonomie. Cette prise de position fragilise mécaniquement la perception d'une médiation impartiale.

Dans ce contexte, l'implication de responsables américains dans la séquence de Madrid puis de Washington ne doit pas être lue comme une simple médiation technique. Elle relève aussi d'une diplomatie de puissance : imposer un tempo, définir un cadre, hiérarchiser les options recevables et accélérer un résultat jugé conforme aux intérêts stratégiques américains dans la région.

Le problème est évident : lorsqu'un facilitateur pousse vers une issue prédéterminée, il ne se contente plus d'organiser un dialogue ; il contribue à produire un arbitrage politique en faveur d'une partie. Cela affaiblit la confiance dans le processus et compromet la durabilité de tout accord qui n'aurait pas été librement consenti.

5) La régionalisation du dossier : utile diplomatiquement, insuffisante juridiquement

La présence de l'Algérie et de la Mauritanie dans les formats récents traduit une logique classique des relations internatio-

nales : traiter le Sahara occidental comme une pièce d'un ensemble régional plus large, mêlant sécurité, équilibre maghrébin, circulation, Sahel, énergie, partenariats stratégiques et gestion des rivalités.

Cette logique peut avoir une rationalité diplomatique. Elle peut faciliter des garanties, réduire certaines tensions périphériques et créer des incitations croisées. Mais elle comporte aussi un risque majeur : celui de dissoudre la question de décolonisation dans un simple package deal régional. Or, la stabilité régionale ne peut pas se substituer au droit du peuple sahraoui. On ne décolonise pas par délégation, et encore moins par compensation géopolitique.

Le cœur du dossier demeure le statut du territoire et la volonté du peuple concerné. Toute régionalisation qui contournerait ce noyau produirait au mieux un arrangement tactique ; au pire, une normalisation de l'occupation.

6) L'Espagne et l'Union européenne : la cohérence normative à l'épreuve

Le fait que des réunions aient pu se tenir sur le territoire espagnol n'est pas neutre. L'Espagne conserve un poids historique et symbolique singulier dans ce dossier, même si le processus actuel est dominé par le binôme ONU–États-Unis. La dimension espagnole rappelle que la question du Sahara occidental ne se réduit pas à une rivalité maghrébine : elle touche aussi à la mémoire coloniale, aux responsabilités politiques et à la crédibilité du discours européen sur le droit

international. Pour l'Union européenne, l'enjeu est également juridique. Le 4 octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne a rappelé que le consentement du peuple du Sahara occidental est une condition de validité de l'application, à ce territoire, des accords commerciaux UE-Maroc concernés. Elle a aussi jugé que l'étiquetage des produits devait indiquer « Sahara occidental » seul comme pays d'origine. Cette jurisprudence renforce l'idée qu'aucune normalisation économique ou diplomatique ne peut légitimement contourner le consentement du peuple sahraoui.

En ce sens, la question européenne est simple : l'UE ne peut pas se réclamer d'un ordre international fondé sur des règles et, dans le même mouvement, accepter que le Sahara occidental soit traité selon une logique d'opacité, de pression politique et de fait accompli.

7) Les lignes rouges sahraouies : des exigences de légitimité

Du point de vue sahraoui, les lignes rouges ne relèvent pas du slogan mais de la légitimité minimale. La première est qu'aucun processus ne peut être considéré comme valable s'il vide l'autodétermination de son contenu réel. La seconde est qu'aucune solution ne peut être durable sans une approbation libre, vérifiable et internationalement garantie du peuple sahraoui.

Concrètement, cela suppose au moins cinq éléments : un mécanisme crédible d'expression de la volonté populaire ; des garan-

ties effectives de liberté politique et de sécurité ; un accès réel des observateurs internationaux ; une définition rigoureuse du corps consulté ou électoral ; et un cadre international de vérification empêchant que la démographie de fait, la contrainte ou la peur ne remplacent le consentement.

Sans ces garanties, un texte diplomatique pourrait être signé, mais il ne fonderait ni une paix juste ni une paix stable. Il consacrerait une imposition, non un règlement.

8) Ce que recherche le Maroc et ce que risque l'ordre international

La stratégie marocaine, à ce stade, ne vise pas seulement une avancée politique ; elle vise une légitimation. L'objectif central est de faire glisser progressivement le regard international d'une occupation contestée vers une solution présentée comme la seule réaliste, jusqu'à rendre l'alternative de l'indépendance politiquement marginale avant même qu'elle ne puisse être librement tranchée.

Cette stratégie est diplomatiquement sophistiquée : elle combine alliances, pression narrative, appui américain, recherche d'effets d'inévitabilité et tentative d'installer l'autonomie comme horizon unique du raisonnable. Mais son coût potentiel dépasse le seul peuple sahraoui. Si un territoire non autonome peut voir son statut absorbé par le jeu des rapports de force sans consentement du peuple concerné, c'est l'ensemble de la crédibilité du système multilatéral qui s'érode. Le risque est donc systémique : faire du droit international une

variable négociable selon le poids géopolitique des alliés. Or un ordre international qui accepte cela perd sa force normative et sa capacité à produire une paix juste.

Conclusion

Oui, il existe un nouveau moment diplomatique, porté par les États-Unis avec l'appui des Nations unies, et les réunions de février 2026 montrent que le dossier est entré dans une phase de relance politique réelle. Mais non, cette relance ne vaut ni règlement, ni clôture juridique du conflit.

La question centrale n'a pas changé : qui décide du statut final du Sahara occidental ? Tant que la réponse ne sera pas le peuple sahraoui lui-même, librement et sous garantie internationale, aucun emballage diplomatique ne pourra transformer une solution imposée en paix légitime.

Le peuple sahraoui ne lutte pas pour obtenir une formule administrative plus acceptable ; il lutte pour exercer un droit. Et une paix authentique ne naît pas de l'effacement de ce droit, mais de sa mise en œuvre.

Ahmedna Abdi M'barek
Porte-paroles en charge
des relations extérieures
de l'organisation Jeunesse
Active Sahraouie

Ali Saidah : la voix moderne du Sahara Occidental

Un artiste pionnier entre tradition et renouveau



Ali Saidah à Genève, 27 février 2026.

Photo SP

Ali Saidah est l'une des figures marquantes de la musique sahraouie contemporaine. Originaire du Sahara Occidental, cet artiste appartient à la « génération des chansons modernes » qui a émergé au début des années 1990, transformant le paysage musical de ce peuple du désert.

Dans une région où la culture constitue un acte de résistance,

Ali Saidah incarne l'évolution d'une tradition millénaire. Les Sahraouis, dispersés dans des camps de réfugiés au Sahara algérien depuis des décennies, ont préservé leur identité grâce à la poésie et au chant, transmis oralement de génération en génération.

Contrairement aux chanteurs traditionnels qui animent les mariages, ou aux artistes patrio-

tiques légendaires comme Mariem Hassan (1959-2015), Ali Saidah et ses contemporains comme Aziza Brahim, ont ouvert une nouvelle voie. Leur approche moderne enrichit les racines culturelles sahraouies d'influences contemporaines, touchant ainsi les jeunes générations et les auditeurs internationaux.

Dans un contexte où les hommes dominent les domaines culturels publics en raison des responsabilités familiales des femmes, Ali Saidah porte une mission cruciale : maintenir vivante l'expression culturelle sahraouie tout en l'adaptant aux réalités modernes. Son œuvre illustre la résilience d'un peuple qui, même dans « l'un des déserts les plus hostiles du monde », dépendant de l'aide internationale, conserve une vie culturelle riche fondée sur « la mémoire collective populaire ».

Ali Saidah demeure ainsi bien plus qu'un chanteur : il est gardien d'identité et pont entre les époques, assurant que la voix du Sahara Occidental continue de résonner, indépendamment de son statut politique.

Les personnes qui étaient présentes à la réception du 27 février à Genève ont pu découvrir ce chanteur qui a animé la soirée !



Vauroux 2023 Journée de solidarité et de réflexion.

Photo SP

Chers ami(e)s des Nouvelles Sahraouies

Vous recevez régulièrement les NS, peut-être, depuis longtemps et nous vous remercions de votre lecture attentive.

Nous remercions tous ceux et toutes celles qui nous ont déjà envoyé leur adresse email à : contact@comitesuisse-sahraouis.org

En effet l'impression des NS nous coûte cher, en particulier, les frais postaux et demande beaucoup de travail à notre Comité.

Nous aimerions que vos dons soient encore davantage consacrés à l'aide humanitaire aux Sahraouis et au soutien politique

aux représentants Sahraouis auprès de l'ONU à Genève.

Nous comprenons que vous êtes peut-être attachés à la version imprimée et dans ce cas nous continuerons à vous l'envoyer telle quelle.

Gilles Boss

Nous réitérons notre demande pour qu'un maximum de lecteurs et de lectrices nous communiquent leur adresse email.

- Pour que, dans un futur proche, nous puissions vous contacter plus directement.
Événements, Mobilisations, Urgences...
- Et que nous puissions envisager de changer de format et, progressivement, opter tout ou partie pour une version des Nouvelles Sahraouies digitale et envoyée par emails.

Dans le but de savoir ce qui vous convient le mieux, nous vous remercions vivement de bien vouloir remplir notre mini questionnaire (voir milieu du bulletin) et de nous l'envoyer à contact@comitesuisse-sahraouis.org ou à l'adresse postale suivante :

Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui
Maison des Associations,
Rue des Savoises 15 Boîte postale 58,
1205 Genève



CONTACTS

Suisse Romande : contact@comitesuisse-sahraouis.org
Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui
Maison des associations
Rue des Savoises 15 – Boîte 58, 1205 Genève

Suisse alémanique : info@suks.ch
Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahrauis,
Postfach 8205, 3001 Bern